



## **Compte rendu Conseil Portuaire 21 Septembre 2020**

### **Présents :**

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Jean LEPETIT, membre du Conseil Départemental en remplacement de Jean MORIN, Vice président du CD et PDG de la SPL, excusé

Représentants du concessionnaire (1 voix) :

- Frédérique BOURY, Administrateur SPL (titulaire)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Vincent PINATEL, personnel SPL (suppléant) en remplacement de Florent DULOIR

Représentant personnel service gestion des ports (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, Responsable de l'Agence portuaire Nord du CD (titulaire)
- Laurent CLERGEAU, Responsable du service de l'Exploitation portuaire du CD (suppléant sans droit de vote)

Représentants activité « pêche » (1 voix) :

- Francis LANEEL (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (4 voix)

- Georges COURTAY (titulaire)
- Lucien POIROT (titulaire)
- Philippe LEMOULT (titulaire)
- Jean RIBY (titulaire)

Représentant Ecole de voile/Snsm (1 voix)

- Bernard MOTTIER (suppléant avec droit de vote)

Représentant activité « commerce » (1voix) :

- Yves PICOT (titulaire)

Autres participants :

- Olivier LEMAIGNEN, Directeur du Département Mer du CD, Directeur de la SPL
- secrétaire de séance du CD

### **Absents :**

- 1 représentant du concessionnaire
- 2 représentants activité « pêche »

### **Votants :**

- 12

Georges COURTAY (GC)

- Au pointage des présents, GC fait remarquer l'absence de l'école de voile.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





Thierry LETESSIER (TL)

- Indique que l'école de voile n'a pas répondu à son (ses) courrier(s). L'école de voile était pourtant présente aux travaux de réflexions (ports de demain) organisés par la SPL cet hiver.

**Approbation du Compte rendu du 25 Novembre 2019 :**

Lucien POIROT (LP)

- Fait part d'une demande de corrections transmise le 15 Avril (pièce jointe)
- Le compte rendu présenté ne comporte pas les corrections demandées et tout particulièrement l'intégration de certains paragraphes dans leur contexte
- À la réponse faite par Thierry LETESSIER, pour ces corrections  
"Il s'agit d'un compte rendu, nous appliquons une trame par thématique ce qui explique que certains points abordés ne sont pas forcément retranscrits dans l'ordre auquel ils ont été abordés", LP répond en séance par la définition d'un compte rendu "le développement expose les faits, restitue les débats dans un ordre chronologique"
- LP précise que la demande d'ajout de l'atterrissage 2019 pour le CP du 25/11/2019, a bien été formulée par lui même par un message en date du 8 Octobre 2019.
- On constate qu'il y a bien eu intégration de la présentation faite en séance dans ce compte rendu

Jean LEPETIT (JL)

- Indique que ces remarques seront prises en compte. A noter une première, une synthèse de la présentation du CP est annexée au CR.
- LP remet une copie des demandes de corrections à TL en fin de séance.

Le compte rendu est adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

**Rapport d'activité 2019 St Vaast :**

Thierry LETESSIER (TL)

- Baisse de fréquentation 2019 en plaisance de l'ordre de 10% (mauvaise météo de la seconde quinzaine d'Août 2019)
- Relative stabilité de la fréquentation de Tatihou
- Chiffre d'affaire SPL St Vaast stable

Olivier LEMAIGNEN (OL) en profite pour donner des chiffres de la saison 2020 arrêtés au 10/09/2020

- 3153 nuitées plaisance en 2020 contre 4136 sur la même période de 2019

Yves PICOT (YP)

- Indique la reprise des passages sur Tatihou à compter du 04/07/2020 (cause de Covid)
- A mi Aout, le rythme des passagers avait retrouvé son niveau habituel

Gilbert DOUCET (GD)

- Indique une forte activité touristique cet été sur St Vaast (plus que les autres années)

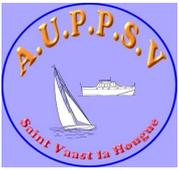
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- Il y a un besoin de fédérer, faire connaître les activités proposées (Tatihou, la Hougue, Pêche plaisance et à pied, navigation, école de voile)
- Fait appel à l'implication de tous dont les associations

## **Compte de résultat 2019**

Présentation du compte de résultat synthétique par TL

- LP : Comment se fait il qu'il y ait encore 45 000 € d'impôts au titre du compte résultat St Vaast alors qu'au titre du compte résultat de la SPL il n'y a que 6 000 € ? Pourquoi ne pas faire plus de provision ? N'y a t-il pas des travaux à envisager ?
- OL : toute société se doit de payer des impôts sur ses résultats financiers, le montant des impôts dûs par la SPL est le résultat de la consolidation de l'ensemble des ports. Une société ne peut pas faire de provisions comme bon lui semble et elles doivent être attachées à des dépenses programmées. A part le dragage il n'y a pas eu de gros travaux en 2019
- LP : fait état des chiffres relevés sur la présentation des comptes :
  - Provisions, 2018 : 542 113 €, 2019 : 71 629 € avec une reprise de 540 484 € pour dragage et 70 000 € mise en provision
  - Capital, 2018 : 232 579 €, 2019 : 319 546 € (intégrant les 88 685 € correspondant au solde 2019)
- GC : faisant remarquer que les coûts de dragage ne sont pas détaillés et explicites
- OL : promettant une présentation ultérieure des détails des coûts de l'opération de dragage et mouvements de provisions. La remise en état des terrains de décantation et d'épandage vient d'avoir lieu la semaine précédente (s38). Le coût global serait inférieur de l'ordre de 30 k€ pour 650 k€ budgétés
- GC : fait état d'un montant significatif des créances irrécupérables de 15.6 k€
- OL : indique qu'une démarche d'assainissement des impayés est en cours et porte ses fruits (passif 2013/2015) et que cette démarche se poursuit. Il est convenu qu'un point détaillé sur ce sujet sera présenté ultérieurement.
- Jean RIBY (JR) : Qu'en est-il du voilier « Le Than » ?
- OL : dans cette démarche ce voilier biquille de type biloup a été acquis par la SPL au titre des impayés. L'objectif de la SPL étant de le louer dans le cadre du plan nautisme du Conseil Départemental (location saisonnière)
- LP : fait état d'une procédure de sauvegarde à l'encontre de la Marina. Quel est le montant des impayés à la SPL ?
- OL : la Marina fait l'objet d'un plan de redressement sur 10 ans et le montant des impayées s'élèvent à près de 12 k€

Les comptes 2019 sont validés à 10 voix pour et 2 abstentions.

## **Déchets :**

Un point rapide par TL

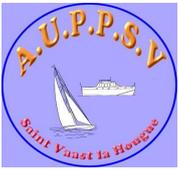
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### **Modification périmètre de concession :**

Présentation du projet d'alignement du périmètre de la concession du port à la SPL sur la limite du domaine public portuaire départemental définie par le Préfet en 1985 selon le plan joint. Sera exclue du périmètre la zone d'implantation du Comptoir Culturel et Touristique. Il est convenu que la voirie redevient départementale

- GC et LP : nous faisons remarquer que les activités de terrasses, les animations Place Belle Ile, la Chapelle de Marins ne sont pas du ressort de l'activité portuaire. Dans ce cadre la concession sera en désaccord avec le code des ports.
- TL : nous signifie que le texte du Préfet de 1985, alignant la limite de l'activité portuaire au droit du mur des maisons fait foi et que ce serait long et compliqué de revenir dessus
- CD : nous informe qu'une convention sera établie entre la SPL et la Municipalité afin que celle ci en conserve la gestion (loyers des terrasses, emplacement du marché, gestion quai Vauban et Place Belle Ile). Dans cette convention la Municipalité prendrait en charge l'entretien des espaces verts du périmètre.
- LP : Qui devra prendre en charge de futurs travaux de la Chapelle des Marins ?

Projet adopté à 9 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

### **Réaménagement de la Zone Technique :**

Le projet de modification nous est présenté identique à la version présentée en réunion de travail courant Août, avec :

- Maintien à terme de 40 emplacements au sec
- Adaptation des réseaux d'eau et d'électricité
- La capacité de l'unité de traitement actuelle des eaux usées a été confirmée pour le projet
- Déplacements de la partie déchets et des accès
- Adaptation de chaussée lourde pour l'extension de la zone
- Planning des travaux avant ceux du Comptoir en limitant autant que possible la gêne (capacité de la zone) – hiver 2021 – durée 4 mois
- Avant projet terminé, chiffrage 453 k€ à la charge du CD, projet avec dossiers d'appel d'offres lancé
- Projet assujetti à la réalisation effective du Comptoir

### **Comptoir Touristique et Culturel – Ecole de voile :**

Infos données par GD

- Le projet de permis de construire circule dans les bureaux de l'urbanisme à la mairie de St Vaast
- 2 autres dossiers, piste cyclable et aménagement fort de Tatihou, sont actuellement stoppés pour incompatibilité avec les directives de la DDTM et le Plan Local d'Urbanisme.
- Pour éviter ce type d'écueil la mairie de St Vaast a mandaté un cabinet d'expert pour examiner le dossier du Comptoir pour rendre un avis selon les réglementations en vigueur

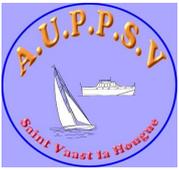
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





**Actualité du jour :**

OL fait état du problème de la non fermeture des portes le Dimanche 20 Septembre 2020 à partir de 16h

- Le témoin de fin de course de la porte Nord ne s'est pas activé
- En automatique, pour ce cas, le système a effectué un cycle d'ouverture/fermeture avec le même résultat
- Une forte fuite a été constatée en partie médiane et basse de la porte Nord
  
- Les agents du port, la SNSM locale, les agents de la mairie sont intervenus
- Les pompiers sont également intervenus lorsque, avec la descente du niveau, il a été signalé par la SPL un risque de rupture des conduites de carburant vers les pompes
- Pompiers et SNSM équipés pour la plongée et sous éclairage ont pu réduire la fuite au moyen de bâche et sacs de sable vers environ 22h
- Il n'a pas été retrouvé le corps étranger en cause
- A l'étal de marée haute suivante, une manœuvre de fermeture/ouverture a été réalisée avec succès
- Lors des marées suivantes le fonctionnement est redevenu correct
- La SPL indique une baisse de niveau, avant la réouverture, de 45 cm dans le bassin. Un voilier visiteur, callant 2.30m, amarré en bout du ponton E a gité sans incident
- Les agents du port et de la SNSM ont vérifié les amarrages des bateaux sans dégâts apparents

**Questions diverses :**

Philippe LEMOULT (PhL) :

- Lors du réaménagement de la zone technique serait il envisageable d'implanter, à proximité, 1 ou 2 bornes électriques pour recharge des véhicules
- Serait-il possible d'indiquer la veille les jours de tontes des pelouses pour permettre aux résidents de déplacer leur véhicule (risque de projection de cailloux sur les véhicules en stationnement)

Francis LANELEE (FL) :

- Estime que l'entretien de la porte est défectueux et nécessiterait un bon carénage

Jean LEPETIT indique qu'à défaut de réponse les différentes questions ont été notées afin de les instruire ultérieurement

Séance levée vers 16h40.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

